



La politique du Danemark en matière de plastique

« Le plastique - à la fois fantastique et problématique » est-il écrit dans le plan d'action pour le plastique présenté par le ministère de l'Environnement et de l'Alimentation début décembre 2018. Cette stratégie, la première à être centrée exclusivement sur le plastique au Danemark, montre la préoccupation croissante du Danemark pour les problématiques liées à la gestion du plastique, mais également son intérêt renouvelé pour une matière jugée primordiale. Cette attention accrue est la bienvenue puisque le Danemark est relativement en retard dans ce domaine par rapport aux autres pays d'Europe du Nord, et se trouve de plus en plus concerné par la pollution maritime due au plastique.

A. Principales dispositions actuelles

- Les mesures sur le plastique dans l'agro-alimentaire

Dans le domaine de l'agro-alimentaire, le Danemark ne mise pas sur une stratégie zéro plastique, mais tente plutôt d'assurer le recyclage et la réutilisation des contenants en plastique.

Ainsi, une des grandes initiatives en la matière est le système de consignes permettant, entre autres, le recyclage des bouteilles en plastique. En 2016, 9 bouteilles et cannettes sur 10 étaient retournées au système de consignes, ce qui représente 1,15 M de contenants recyclés. Ce succès est en partie dû à la contrepartie financière obtenue lors du retour en magasin de ces bouteilles et cannettes, qui, de surcroît, est automatisé.

De plus, l'usage de plastique jetable est limité par l'introduction de caisses en plastique réutilisables pour transporter les produits alimentaires. Des exemples en la matière sont les entreprises Schoeller Plast ou Brüel System.

Enfin, une taxe sur les emballages a été instaurée en 1993 sur les sachets plastiques jetables, ce qui a permis une baisse significative de la consommation de ces sacs.

- Le recyclage des déchets en plastique

Le Danemark est encore quelque peu en retard en ce qui concerne le recyclage du plastique. En effet, selon les statistiques du ministère de l'Environnement et de l'Alimentation portant sur le Danemark, en 2016, sur un approvisionnement total de 215 000 tonnes d'emballages en plastique, 36,1% ont été recyclés par la suite. Cette proportion se trouve en-deçà de la moyenne des pays de l'Union européenne établie à 42,4% en 2016. En outre, en prenant en compte les pertes dans le processus de recyclage, la part d'emballages en plastique recyclés in fine tombe à 18% au Danemark. Le pays est donc encore loin des objectifs de l'Union européenne, fixés à 50% de recyclage d'ici 2025, et 55% d'ici 2030.

Ceci s'explique par les défauts d'organisation dans les méthodes de tri, notamment des déchets ménagers. Tout d'abord, le ramassage des déchets en plastique est inégal selon les territoires. Ainsi, trois-quarts des municipalités danoises récupèrent les déchets en plastique directement auprès des ménages, le quart restant organise la collecte de ces déchets directement dans les déchetteries. De plus, parmi les trois-quarts évoqués, les déchets ne sont collectés que dans certains types de ménages.

Enfin, les consignes de tri varient d'une commune à l'autre, ce qui est susceptible de mener à des confusions. C'est donc particulièrement en ce qui concerne les déchets ménagers que le Danemark pourrait s'améliorer, puisque 63% des déchets en plastique des ménages sont incinérés. Pourtant, en 1987 une taxe d'incinération et d'enfouissement des déchets a été instaurée, afin de sanctionner économiquement ces attitudes polluantes. Par la suite, une attention particulière a été portée à l'enfouissement des déchets, attitude très polluante qui a été interdite en 1997 en cas de possibilité d'incinération (faisant passer au second plan la stratégie de recyclage).

La législation est plus stricte pour les entreprises, tenues depuis 2012 de trier leurs déchets en PVC et les emballages en plastique qu'elles produisent, afin de faciliter leur recyclage. En outre, les entreprises répondent du principe de responsabilité élargie du producteur (EPR). Ce principe établit légalement leur responsabilité en ce qui concerne la collecte et le recyclage des déchets en plastique qu'elles génèrent.

- Les mesures contre la pollution de l'eau

Le Danemark est très actif dans la lutte contre les déchets marins, puisqu'il prend part aux commissions OSPAR et HELCOM respectivement impliquées en Atlantique Nord et dans la mer Baltique. En plus d'être un des chefs de file de HELCOM en raison de son action menée contre les débris de polystyrène, le Danemark s'est investi dans une série de projets sur le plastique dans le cadre d'un plan de deux ans (2017-2018) mené par le Conseil des ministres nordiques.

De plus, des mesures spécifiques contre la pollution des mers ont également été mises en place par le Danemark :

- Une campagne sur la pollution marine pour informer et sensibiliser la population, au moyen de « patrouilles pour l'environnement » en mer ("Havmiljøvogter").
- Un principe de défraiement de la livraison des déchets au port pour les bateaux. Si la collecte est payante, le recyclage de ces déchets est également abstrait de frais, contrairement à leur incinération.

Ces mesures sont justifiées par l'abondance des déchets en plastique dans les mers et océans. En effet, en 2017, 88% des déchets marins retrouvés sur les côtes danoises étaient en plastique, tandis que la proportion de plastique dans les déchets rejetés dans l'environnement en général au Danemark s'élevait à seulement 39% en 2018. Ces chiffres montrent que les territoires maritimes constituent des zones à risques en termes de pollution par le plastique. En effet, les courants transportent les débris de plastique vers le Nord, polluant notamment le Groenland et la mer de Barents, et induisant des risques tant pour la faune que pour la flore.

- Le traitement du micro plastique dans l'eau

Bien conscient de la dangerosité de la pollution de l'eau par le micro plastique, le Danemark est relativement en pointe dans les stratégies limitant la présence de micro plastique dans les eaux usées. Une analyse conduite par l'Agence de Protection de l'Environnement danoise en 2016 montre que seulement une très petite quantité du micro plastique présent dans les eaux usées est finalement relâchée dans l'eau avec les techniques utilisées. En effet, c'est seulement 0,3% du micro plastique présent dans l'eau usée avant traitement qui va finalement se retrouver dans l'environnement aquatique, attestant de l'efficacité du traitement des eaux usées.

- Le ciblage de substances plastiques particulières

Le Danemark porte une attention particulière aux substances dangereuses présentes dans le plastique, et notamment à certains types de phtalates. La stratégie danoise sur le phtalate mise en place en 2013

qui visait à différencier les phtalates en fonction de leur dangerosité, a influencé les évolutions dans les réglementations dictées par la proposition européenne REACH.

De même, la restriction établie par le Danemark sur les produits contenant plus de 0,01% de plomb en 2000 a inspiré les discussions actuelles de l'Agence chimique Européenne sur la quantité maximale de plomb dans le PVC.

B. Nouveau plan d'action pour le plastique (2019-2022)

Début décembre 2018, le gouvernement danois a présenté son plan d'action 'plastique sans gaspillage' comportant 27 initiatives visant à limiter la pollution due au plastique et à améliorer le recyclage. Ce plan de 6,7 M€ (50 M DKK) en 4 ans témoigne du fort intérêt du Danemark pour les enjeux liés au plastique. L'initiative est par ailleurs inédite, puisque c'est la première fois qu'une stratégie centrée exclusivement sur le plastique est mise en place au Danemark, et est actuellement en cours de discussion au Parlement.

Les 27 initiatives développées sont regroupées en 8 thématiques :

1. La chaîne de création et transformation du plastique
 - Mettre en place un Centre national pour le plastique, afin de concentrer les efforts en matière de recyclage et de réutilisation du plastique.
 - Analyser la consommation et le traitement du plastique au Danemark.
 - Recenser les perspectives de développement des entreprises danoises spécialisées dans le plastique.
 - Prioriser la recherche et accroître les fonds de développement technologique.
2. Responsabilité des entreprises et économie circulaire
 - Favoriser la coopération entre secteurs comme par exemple entre l'agriculture, la construction, la restauration et le commerce de détail.
 - Etendre le système de consigne aux cartons, bouteilles et cannettes contenant des jus de fruits et sirops d'ici le 1er janvier 2020. Cela permettrait de recycler 52 million de bouteilles de plus.
 - Accroître la responsabilité des producteurs concernant les emballages.
3. La stratégie de recyclage des déchets ménagers en plastique
 - Changer les normes de tri et de collecte des déchets en plastique.
4. Des solutions pour réduire la pollution marine et terrestre
 - Soutenir la directive européenne sur le plastique jetable.
 - Lancer une campagne d'information nationale en vue de réduire les déchets dans l'environnement.
 - Mettre en commun et subventionner les initiatives locales pour nettoyer les plages des déchets en plastique.
 - Interdire les cartouches en plastique non biodégradables.
 - Nettoyer la mer des filets de pêche perdus (les « filets fantômes ») et prévenir la perte d'autres filets de pêche.
5. La nécessité de faire des choix plus réfléchis en matière de plastique
 - Interdire la distribution gratuite de sachets plastiques épais avec poignée.

- Interdire l'utilisation de sachets plastiques fin avec poignée sauf cas particuliers (l'interdiction ne s'applique pas aux sacs de congélation, sacs poubelle, sacs pour fruits et légumes).
 - Réduire de moitié la consommation de sachets plastiques au Danemark d'ici 2023.
 - Développer des exigences en vue de réduire la consommation de sachets plastiques jetables lors de grands événements.
 - Analyser les conséquences de la taxe d'emballage s'appliquant aux couverts jetables sur la consommation de plastique et autres matériaux potentiellement polluants.
 - Interdire l'ajout de micro plastique dans les produits cosmétiques.
6. Approfondir nos connaissances du plastique
- Développer la recherche et l'innovation sur le micro plastique à l'échelle nationale.
 - Acquérir des connaissances sur la présence de micro plastique dans les boues d'épuration.
 - Acquérir des connaissances sur la pollution causée par le micro plastique présent dans le gazon artificiel, et se renseigner sur les alternatives possibles.
 - Acquérir des connaissances sur les avantages et inconvénients du plastique biodégradable et du plastique d'origine biologique.
 - Recenser les produits en PVC sur le marché danois et les substituts possibles au PVC.
7. Un marché européen pour un traitement circulaire du plastique
- Décider d'une exigence européenne commune dans la conception et le recyclage du plastique.
8. Le besoin de réponses globales à une problématique globale
- Donner la priorité à l'engagement international du Danemark au sujet du plastique.
 - Renforcer les efforts du Danemark dans les territoires marins alentours.

En matière de plastique, le Danemark mène une politique relativement similaire à ses voisins d'Europe du Nord. Tous appliquent par exemple le système de consignes, les taxes sur les emballages en plastique et sur l'enfouissement des déchets, ou encore le principe de responsabilité élargie du producteur. Ils partagent également une préoccupation commune pour la pollution des mers et océans, énoncée au travers des programmes nordiques et des initiatives comme le *Clean Nordic Oceans*.

Toutefois, le Danemark se différencie des autres pays nordiques par son léger retard dans le recyclage des déchets en plastique, puisqu'en 2016 il ne recyclait que 36,1% des emballages en plastique, largement devancé par la Suède (50,7%) et la Norvège (44,6%) mais toujours en tête par rapport à la Finlande (25,4%). L'incinération concerne donc encore une partie importante des déchets en plastique au Danemark, ce qui est susceptible de s'expliquer notamment par le manque d'uniformisation des réglementations sur le recyclage des déchets. En effet, ce sont les municipalités danoises qui sont chargées de décider des conditions de collecte et de recyclage des déchets en plastique, tant à l'échelle des ménages, que dans certains secteurs (agriculture).

Malgré ces petites difficultés concernant le recyclage du plastique, le Danemark manifeste de plus en plus d'intérêt pour la problématique. En témoigne son implication dans la lutte contre les déchets maritimes, ainsi que son très récent plan d'action sur le plastique.